



## ÉLÉMENTS QUI PEUVENT DÉTERMINER UN CONTRAT DE PRESTATION

- Aucun lien de subordination
- Pas d'horaires de travail définis mais volume horaire ou délai d'exécution

On ne fait pas apparaître « jours de présence le lundi et mardi » mais « présence de deux jours par semaine. »

On peut préciser dans le cahier des charges qui complètent le contrat de prestation les indemnités versées et pas un salaire.

Il n'y a pas de fiche de salaire mais une facture. En outre, le contrat de prestation ne donne pas droit :

- aux congés
- à un certificat de travail délivré à la fin du service rendu

Par ailleurs, aucune cotisation n'est versée mais une taxe de 5% est à payer au niveau du Trésor public. Cette taxe est ponctionnée soit :

- directement sur les indemnités et c'est le bénéficiaire qui en a la charge,
- ou les 5% sont acquittés par le prestataire, qui fournit OBLIGATOIREMENT une preuve au bénéficiaire (évite redressement des Impôts)



## Qu'est-ce que c'est ?

C'est d'abord un contrat d'occasion !

Différentes définitions :

- Convention par laquelle est réalisé différents travaux, non pris en charge par un contrat de travail.
- Convention par laquelle une personne s'oblige, contre une rémunération pour l'autre partie, à effectuer un travail déterminé sans la représenter et de façon indépendante en créant des droits et obligations pour les parties en cause
- Contrat par lequel un prestataire met à disposition de son contractant - bénéficiaire ou client - son savoir faire dans un domaine spécial.

## Types de contrat de prestation :

- Immatériel ou intellectuel, c'est à dire que la personne met disposition ses connaissances, via des formations, cours, travaux de recherches...
- Matériel sur un bien. Par exemple : contrat de prestation pour l'entretien d'un véhicule.

## Démarche & recours :

Sur le contrat il y a uniquement deux signataires : le prestataire et le bénéficiaire. On ne fait pas viser le contrat par l'inspecteur du travail.

Le tribunal des comptes, des obligations civiles et commerciales est compétent en cas de litige.

## Éléments à faire apparaître dans le contrat :

- Définition des parties
- Intitulé du type de contrat
- Object de la prestation + possibilité d'annexer un cahier des charges (qui définit les tâches précises et les exigences)
- Montant de la rémunération
- Durée
- Modalité de paiement
- Résultats attendus de la prestation
- Obligations des parties

## Points de vigilance :

Le contrat de prestation est un contrat temporaire c'est à dire limité dans le temps. Il ne peut en aucun cas être conclu pour un travail permanent dans la structure car Risque de requalification

Nécessité d'un écrit sinon le contrat sera requalifié en CDI. Le CDI n'exige pas d'écrit.

Une personne ne peut pas exécuter deux contrats de travail, le contrat de prestation peut donc être utilisé en complément.

Le bénéficiaire peut contrôler la bonne exécution du contrat mais les sanctions prévues sont différentes d'un contrat de travail classique. Il peut être précisé dans le contrat de prestation une sanction monétaire - réduction x% de la rémunération si mauvaise exécution.

Le prestataire a une obligation de moyen et peut donc par exemple venir se faire appuyer par une équipe.

